

TARIFS ET CONDITIONS – Extrait

valables à partir du **20 octobre 2011** (en EUR)

Tarifs des comptes courants

Frais de compte

Frais d'envoi extraits de compte	0,60 EUR (*)
- Membres Raiffeisen et Clients Green Code (0-26 ans)	- 6 extraits gratuits par trimestre ; ensuite 0,60 EUR (*) par envoi
- Frais d'envoi extraits de compte mensuels	- franco
Copies supplémentaires	0,60 EUR (*) + 0,50 EUR / extrait
Arrêté de compte	3 EUR / arrêté
Domiciliation du courrier par racine client	50 EUR / an
(*) Luxbg : 0,60 EUR ; Europe 0,85 EUR ; hors Europe 1,10 EUR	

Tarifs cartes de paiement

Cartes de débit

Carte V PAY	12 EUR / an
Retrait à un distributeur automatique (GAB):	
- distributeur Raiffeisen ou BGL BNP Paribas au Luxembourg	franco
- distributeur autre banque au Luxembourg ou dans l'Union Européenne	1 retrait gratuit par mois et par carte (retrait supplémentaire : 1,50 EUR / opération)
- distributeur en dehors de l'Union	4 EUR / opération
Paiement à un terminal point de vente (TPV / POS):	
- au Luxembourg ou dans l'Union Européenne	franco
- en dehors de l'Union Européenne	1,50 EUR / paiement
Remplacement carte	8 EUR
Blocage carte	10 EUR

Cartes de crédit

Mastercard:	
- "Webcard"	7,50 EUR / an
- "Blue" privée	12 EUR / an
- "Blue" international	20 EUR / an
- "Golden"	45 EUR / an
- "Silver" société	45 EUR / an
- "Worldwide"	90 EUR / an
Visa:	
- "Classic"	12 EUR / an
- "Business"	45 EUR / an
- "Premium"	90 EUR / an
Remplacement carte	10 EUR
Blocage carte	10 EUR
Retrait à un distributeur automatique	2,50 EUR + 2 % du montant avancé

Tarifs cartes de paiement 'Green Code'

Cartes de débit

	Green Code 12-18	Green Code 18-26 STUDY	Green Code 18-26 JOB
Carte V PAY	gratuite	gratuite	12 EUR/an (*)
Retrait à un distributeur automatique (GAB): - distributeur Raiffeisen ou BGL BNP Paribas Luxbg - distributeur autre banque au Luxbg ou dans l'Union Européenne - distributeur en dehors de l'Union Européenne	franco 3 retraits gratuits par mois et par carte (retrait suppl. : 1,50 EUR/opération) 4 EUR/opération	franco 4 retraits gratuits par mois et par carte (retrait suppl. : 1,50 EUR/opération) 4 EUR/opération	franco 1 retrait gratuit par mois et par carte (retrait suppl. : 1,50 EUR/opération) 4 EUR/opération
Paiement à un terminal point de vente (TPV / POS): - au Luxembourg ou dans l'Union Européenne - en dehors de l'Union Européenne	franco 1,50 EUR / paiement	franco 1,50 EUR / paiement	franco 1,50 EUR / paiement
Remplacement carte	8 EUR	8 EUR	8 EUR
Blocage carte	10 EUR	10 EUR	10 EUR

Cartes de crédit

	Green Code 12-18	Green Code 18-26 STUDY	Green Code 18-26 JOB
Mastercard: - "Webcard" - "Blue" privée - "Blue" international - "Golden" - "Worldwide"	gratuite 12 EUR / an - - -	gratuite gratuite (***) - - -	7,50 EUR / an (*) 12 EUR / an (**) 20 EUR / an 45 EUR / an 90 EUR / an
Visa: - "Classic" - "Premium"	12 EUR / an -	gratuite (***) -	12 EUR / an (**) 90 EUR / an
Remplacement carte	10 EUR	10 EUR	10 EUR
Blocage carte	10 EUR	10 EUR	10 EUR
Retrait à un distributeur automatique	2,50 EUR + 2 % du montant avancé	2,50 EUR + 2 % du montant avancé	2,50 EUR + 2 % du montant avancé

(*) Gratuite pendant les 2 premières années pour clients Green Code Job

(**) Gratuite pendant les 2 premières années: Mastercard "Blue" privée **ou** Visa Classic pour clients Green Code Job

(***) Gratuite : Mastercard "Blue" privée **ou** Visa Classic pour clients Green Code Study

Tarifs des transferts nationaux et internationaux

Transferts / Sortie de fonds

		Virement électronique (Raiffeisen-Net, Multiline, ordre permanent)	Virement papier Compte normal	Virement papier Compte Green Code
Vers un compte Raiffeisen:				
ouvert sous le même numéro racine		gratuit	gratuit	gratuit
compte tiers		gratuit	10 virements gratuits par mois et par racine client (virement suppl.: 0,75 EUR)	3 virements gratuits par mois et par racine client (virement suppl.: 0,75 EUR)
Vers une autre banque:				
au Luxembourg	EUR	Gratuit (*)	10 virements gratuits par mois et par racine client (*) (virement suppl.: 0,75 EUR)	3 virements gratuits par mois et par racine client (*) (virement suppl.: 0,75 EUR)
	autres devises	0,2 % ; min. 9,00 EUR / max. 250,00 EUR (**)		
dans l'UE < 50.000 EUR ou contre-valeur	EUR	Gratuit (*)	10 virements gratuits par mois et par racine client (*) (virement suppl.: 0,75 EUR)	3 virements gratuits par mois et par racine client (*) (virement suppl.: 0,75 EUR)
	autres devises	0,2 % ; min. 9,00 EUR / max. 250,00 EUR (**)		
dans l'UE > 50.000 EUR ou contre-valeur		0,2 % ; min. 9,00 EUR / max. 250,00 EUR (**)		
en dehors de l'UE		0,2 % min. 9,00 EUR / max. 250,00 EUR (**)		
(*) Frais applicables si le compte du bénéficiaire est indiqué sous format IBAN, le code BIC est indiqué sur le virement et la répartition des frais se fait en mode "frais partagés"				
(**) En mode frais à charge du donneur d'ordre, ces frais sont cumulables avec d'éventuels frais du correspondant				

Frais occasionnels

Supplément pour virement saisi sur base d'une facture	1,50 EUR
Supplément pour virement collectif sur support papier	0,50 EUR/opération au crédit, avec un min. de 5,00 EUR par virement collectif (par relevé)
Supplément pour virement urgent	5,00 EUR
Supplément pour confirmation de paiement par Fax / SWIFT	10,00 EUR
Frais d'intervention sur transaction incomplète ou retournée (*)	5,00 EUR
(*) Ces frais sont cumulables avec d'éventuels frais du correspondant	

Ordres permanents conditionnels et domiciliations

Ordre permanent conditionnel	tarif ordre permanent fixe avec un supplément de 6,20 EUR par opération (min. 75 EUR / an)
Domiciliation	Débiteur : gratuit Créancier: Commission facturée en cas de présentation des factures sur support papier, disquette ou cassette : 1,00 EUR par opération au débit (min. 10,00 EUR / encaissement)

Transferts / Entrées de fonds

		Virement électronique (Raiffeisen-Net, Multiline, ordre permanent)
en provenance d'un compte Raiffeisen:		
ouvert sous le même numéro racine		Gratuit
compte tiers		Gratuit
en provenance d'une autre banque:		
du Luxembourg	EUR	Gratuit (*)
	autres devises	0,2 % ; min. 9,00 EUR / max. 37,00 EUR (**)
de l'UE < 50.000 EUR ou contre-valeur	EUR	Gratuit (*)
	autres devises	0,2 % ; min. 9,00 EUR / max. 37,00 EUR (**)
de l'UE > 50.000 EUR ou contre-valeur		0,2 % ; min. 9,00 EUR / max. 37,00 EUR (**)
en dehors de l'UE		0,2 % ; min. 9,00 EUR / max. 37,00 EUR (**)
(*) Frais applicables si le compte du bénéficiaire est indiqué sous format IBAN, le code BIC est indiqué sur le virement et la répartition des frais se fait en mode "frais partagés"		
(**) En mode frais à charge du donneur d'ordre, ces frais sont cumulables avec d'éventuels frais du correspondant		

Délais d'exécution (End to end) Sortie de fonds

	Réception de l'instruction	Virement électronique au plus tard	Virement papier au plus tard
J (*) avant 15h	EUR	J (*) + 1	J (*) + 2
	autres devises PSD (**)	J (*) + 2	J (*) + 3
J (*) après 15h	EUR	J (*) + 2	J (*) + 3
	autres devises PSD(**)	J (*) + 3	J (*) + 4
(*) J.: jour de réception de l'instruction (jour ouvrable)			
(**) Autres devises : GBP, SEK, CZK, DKK, EEK, HUF, LVL, LTL, PLN, RON, BGN, NOK, ISK, CHF.			

Dates valeur appliquées aux opérations de paiement sur comptes de paiement

Sorties de fonds : la date valeur débit correspond à la date d'exécution de la transaction

Entrées de fonds transfert en EUR, sans change : la date valeur correspond à la date de disponibilité des fonds

Tarifs opérations courantes

Versement/Prélèvement billets

Versement sur compte propre Raiffeisen	franco
Versement sur compte tiers Raiffeisen	1,50 EUR
Prélèvement	
- EUR	franco
- Devises	0,50 % (min. 2 EUR)

Epargne

Arrêté de compte	3 EUR / arrêté (*)
(*) Gratuit pour les comptes GREEN CODE KIDS et GREEN CODE 12 - 18	

Prêts

Arrêté de compte	3 EUR / arrêté
Frais de tenue de compte	1,50 EUR / trimestre
Frais d'envoi extraits journaliers	0,60 EUR + 0,50 EUR / extrait

Divers

Commission de change / manipulation billets pour client de passage	1 % min. 5 EUR
Echange pièces / coupures (même devise)	5 EUR
Virements TUP préimprimés	5 EUR / 100 virements
Raiffeisen.Net - remplacement des numéros d'identification personnels	10 EUR
Cessation d'une relation d'affaire :	
< 1 an après l'ouverture	25 EUR
> 1 an après l'ouverture	gratuit

Location coffres-forts

Tarif variant, selon le volume du coffre et la période de location, entre 37,95 EUR et 210,45 EUR ; TVA et assurance obligatoire (valeur assurée max. 12.394,68 EUR) comprises.

Tarifs chèques

Chèques

Emission d'un carnet de 12 chèques normaux	10,00 EUR (*)
Emission d'un carnet de 12 chèques avec copie	14,00 EUR (*)
(*) + 5,40 EUR frais de port en cas d'envoi à domicile	

Emission et encaissement de chèques

Emission de chèques avec débit en compte

Chèque traditionnel:

- en EUR

émis au Luxembourg

franco

émis à l'étranger

ct (*)

- en devises

ct (*)

Chèque bancaire:

- en EUR en faveur d'un résident au Luxembourg

5 EUR

- en devises ou en faveur d'un non-résident

ct (*) + 10 EUR

Encaissement de chèques avec crédit en compte

Chèque émis en EUR

- tiré sur une banque au Luxembourg

franco

- tiré sur une banque à l'étranger

ce + ct (*)

Chèque émis en devise

- tiré sur nos caisses

ce (*)

- tiré sur une autre banque

ce + ct (*)

Chèque retourné faute de provision (**)

30 EUR

Rachat chèque bancaire

3 EUR

(*) ce = commission d'encaissement : 0,20 % ; min. 2,50 EUR / max. 12,50 EUR

ct = commission de transfert (**): 0,20 % ; min. 9 EUR / max. 250 EUR

(**) Les frais de transfert sont cumulables avec d'éventuels frais du correspondant.

Gestion Patrimoniale

1. Gestion Discrétionnaire (*)

Gestion discrétionnaire par « Fonds d'investissement » min. 75.000 EUR
commission de gestion : 0,375 % + TVA
(débitée semestriellement)

2. Gestion Conseil (*)

Gestion conseil « ligne par ligne » min. 500.000 EUR
commission de gestion : 0,50 % + TVA
(débitée semestriellement)

(*) Les transactions boursières effectuées dans le cadre d'un mandat de gestion bénéficient d'une **réduction de 50 % par rapport au tarif standard**

Opérations sur titres

Transactions en obligations

en EUR	< 50.000	50.000 à 125.000	> 125.000	Min.
Commission	0,75 %	0,60 %	0,40 %	65 EUR
Via R-Net	30 % de réduction sur les transactions effectuées par R-Net			50 EUR

SICAV à participation de la Banque Raiffeisen

Commission de souscription

Luxcash, Lux-Pension marché monétaire 0,10 %

Luxbond (*)	< 25.000 EUR	25.000 EUR à 125.000 EUR	> 125.000 EUR
	2,00 %	1,50 %	1,00 %

Lux-Croissance (*)	< 25.000 EUR	25.000 EUR à 75.000 EUR	75.000 EUR à 125.000 EUR	> 125.000 EUR
	1,50 %	1,00 %	0,50 %	0,25 %

Lux-Equity, Lux-Avantage, Lux-Garantie, Lux-Pension, Lux-World Fund (**), Lux Euro-Stocks (**), Lux Portfolio (**), Lux-Protect Fund (**), Lux-Sectors (**), Lux-Index (***)

	< 25.000 EUR	25.000 EUR à 75.000 EUR	75.000 EUR à 125.000 EUR	> 125.000 EUR
	2,50 %	2,00 %	1,50 %	1,00 %

Lux-Top50 franco

(*) frais en cas de changement de compartiment: 0,50 %

(**) minimum 40 EUR

(***) minimum 40 USD

Commission de rachat franco

Luxbond Euro Fix Term 2013

Commission de souscription 4 %

Commission de rachat 1 % si sortie avant l'échéance finale

Transactions SICAV BR via R-Net 30 % de réduction sur droits d'entrée et sortie officiels

SICAV Vontobel

Commission de souscription selon prospectus

Commission de rachat franco

Transactions SICAV Vontobel via R-Net 30 % de réduction sur droits d'entrée et sortie officiels

SICAV non maison

Droits d'entrée, de rachat ou de conversion : renvoi aux tarifs des OPC concernés (min. 0,5 % / min. 50 EUR)

Transactions SICAV non maison via R-Net 10 % de réduction sur droits d'entrée et sortie officiels + frais bancaires éventuels ; min. 25 EUR

Transactions en actions, warrants, droits

Bourses principales

Angleterre, Allemagne, Autriche, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hong-Kong, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse

	< 50.000 EUR	50.000 EUR à 125.000 EUR	> 125.000 EUR	Min.
Au guichet	1 %	0,875 %	0,75 %	75 EUR
Via R-Net	30 % de réduction sur les transactions effectuées par R-Net			45 EUR

Autres Bourses

	< 50.000 EUR	50.000 EUR à 125.000 EUR	> 125.000 EUR	Min.
Au guichet	1,50 %	1,375 %	1,25 %	100 EUR
Via R-Net	1,25 %	1,125 %	1,00 %	75 EUR

Transfert/Retrait de titres

Retrait physique	50 EUR (*) (**)
Transfert externe	37,50 EUR (*)
Transfert interne	12,50 EUR (*)
(*) par position de titres	
(**) SICAV à participation de la Banque Raiffeisen 37,50 EUR	

Commissions de Gestion Dépôt-Titres

Dépôts titres

SICAV à participation de la Banque Raiffeisen	franco
SICAV Vontobel	franco
Titres, certificats, bons de caisse émis par Banque Raiffeisen / Caisses Raiffeisen	franco

Autres titres, tarif général annuel (*)	< 625.000 EUR	625.000 EUR à 1.250.000 EUR	> 1.250.000 EUR	Min. par dépôt
	0,20 %	0,15 %	0,10 %	50 EUR (+TVA)

Relevé titres avec évaluation demandé par le client	12,50 EUR			
---	-----------	--	--	--

Métaux précieux

Tarif général annuel (*)	< 250.000 EUR	≥ 250.000 EUR	Min. par dépôt
	0,25 %	0,175 %	50 EUR (+TVA)

(*) les droits de garde sont calculés sur base de l'évaluation effectuée à la fin du trimestre précédent et débités au début de chaque trimestre.

Encaissement Coupons, Titres, Métaux Précieux

Commission d'encaissement de coupons	< 2.500 EUR	2.500 EUR à 12.500 EUR	> 12.500 EUR	Min.
Encaissement guichet	3,00 %	2,00 %	1,50 %	9 EUR
Crédit en compte (*)	1,50 %	1,00 %	0,50 %	2,50 EUR
Commission d'encaissement de titres	0,50 % ; min. 9 EUR			
Commission d'encaissement de métaux précieux	0,50 % ; min. 50 EUR			

Annulation d'un ordre

Annulés avant l'échéance	25,00 EUR
Ordres non exécutés à l'échéance	10,00 EUR

Commissions et frais occasionnels

Recherches

Période d'intérêt en cours	min. 8 EUR (*)
Année en cours	min. 10 EUR (*)
Années précédentes	min. 15 EUR (*)
Photocopie	0,50 EUR / pièce
(*) tarif couvrant les 15 premières minutes ; + 4 EUR par tranche de 15 minutes supplémentaires (+ TVA)	

Lettres auditeur

Simple confirmation de soldes	25 EUR
Recherche complète	100 EUR

Certificats

Constitution société	150 EUR
Autres certificats	15 EUR

Comptes chiffrés

Frais annuels par racine	200 EUR (*)
(*) frais de domiciliation du courrier inclus	

Frais d'envoi

Virement urgent	5 EUR
Courrier aérien / recommandé	5 EUR
Confirmation de paiement par Fax / Swift	10 EUR

Remarques générales

Ces tarifs concernent les prix des opérations bancaires les plus courantes mais ne constituent pas un tableau exhaustif et détaillé de tous nos tarifs et conditions. N'hésitez pas à nous contacter directement si vous désirez recevoir des informations supplémentaires. Les tarifs indiqués peuvent être modifiés à tout moment et sans avis préalable.

Commissions et avantages non-monétaires reçus ou payés

1. Généralités

Faisant partie intégrante des obligations revenant à la banque d'informer les clients des commissions et avantages non-monétaires reçus ou payés, le présent document est destiné à identifier, en ce qui concerne les services et activités d'investissement et services auxiliaires fournis par la banque, les circonstances qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à de tels commissions ou avantages non-monétaires.

En application de l'article 24 des conditions générales, en cas de transmission d'un ordre à un autre professionnel pour compte du client ou de prestation d'un autre service d'investissement ou service auxiliaire au client, la banque peut être amenée à être rémunérée par une rétrocession de la commission du professionnel auquel l'ordre est transmis ou recevoir une rémunération ou un avantage de la part d'un tiers ainsi que verser ou fournir une rémunération ou un avantage à un tiers.

Il y a lieu de mettre en avant que les conseils et les recommandations d'investissement ne sont pas influencés par les avantages payés ou reçus, la banque agissant toujours au mieux des intérêts de ses clients. La banque veille à mettre en place une politique et des procédures protectrices des intérêts du client et prend, à cet égard, les mesures nécessaires pour assurer que les personnes concernées engagées dans différentes activités impliquant un conflit d'intérêts exercent ces activités avec un degré d'indépendance approprié au regard de la taille et des activités de la banque et de l'importance du risque de préjudice aux intérêts des clients.

Dans cette optique la négociation de commissions reçues est menée par des personnes autres que les gestionnaires de comptes, le tout conformément à la politique de conflits d'intérêts de la banque. Les rémunérations, commissions ou avantages non-monétaires versés ou perçus par la banque en rapport avec un service d'investissement sont réputés améliorer la qualité du service fourni au client, notamment en accroissant l'accès à une gamme de produits élargis.

2. Commissions reçues - Commission de distribution des OPC et produits structurés

2.1. Exécution simple

Afin de permettre à sa clientèle de bénéficier d'opportunités d'investissement diversifiées, la banque lui offre une gamme étendue de produits d'investissement et notamment des parts d'organismes de placement collectif (OPC) promus par la banque, des OPC et produits structurés ou autres de tiers et auxquels les clients peuvent souscrire de leur propre initiative, la banque ne donnant ni avis, ni conseils.

En contrepartie de la mise à disposition de ces produits aux clients, de l'information qui leur est fournie et de sa mise à jour (prospectus, historique, rendement et autres informations utiles), l'OPC, l'émetteur de produits structurés ou autres ou ses représentants peuvent rémunérer la banque par une commission calculée notamment sur base d'une commission de gestion de celui-ci ou d'autres commissions prélevées dans le contexte de ces produits. La commission perçue peut varier en fonction des classes d'actifs des investissements réalisés ou encours atteints¹, de la valeur nette d'inventaire (VNI), de sa périodicité, des taux négociés aux termes des contrats de distribution, du nombre de parts en circulation ou d'autres facteurs.

2.2. Conseil et Gestion

La banque peut bénéficier de cette même commission (point 2.1.) lorsqu'elle fournit un conseil en investissements (rémunéré ou non) ou émet une recommandation générale dans les mêmes conditions. De même, la banque gestionnaire (ou sa société de gestion) peut percevoir des OPC, des émetteurs de produits structurés ou autres ou de leurs représentants, lorsque leurs instruments financiers sont placés dans les portefeuilles des clients, une commission établie sur base des critères susmentionnés.

Cette commission est destinée à maintenir une politique de sélection de fonds et de produits de tiers indépendante qui vise à répondre au mieux aux besoins du client. Il s'agit d'un outil de gestion qui a pour but d'optimiser la satisfaction de l'investisseur et qui vise à contribuer à maximiser le ratio rendement/risque de ses investissements par la diversification dans des classes d'actifs variées, des zones géographiques diverses, des segments de marché plus étendus ou plus spécifiques et des styles de gestion ciblés.

L'expertise et le savoir-faire des gestionnaires externes bénéficient en fin de compte au client et la qualité du service qui lui est rendu en est accrue. Ceci suppose dans le chef de la Banque une recherche de l'expérience en gestion, un examen de l'univers des fonds et d'autres produits et l'analyse du processus de gestion. Cette politique est basée sur des critères objectifs tant quantitatifs que qualitatifs tels que :

- la performance, la récurrence de la performance, le style de gestion
- la capacité de gérer le risque
- la capacité de « surperformer » le marché
- la rigueur dans le respect du style de gestion

qui nécessitent une infrastructure dédiée et un suivi considérable (la cas échéant analyse de la stratégie d'investissement, due diligence, rencontres et proximité avec les gestionnaires d'OPC et de produits structurés et autres, présentation en Comité d'investissement, visites sur site et suivi de leur performance, de la stratégie d'investissement, de la conformité des portefeuilles au style de gestion). Ce suivi permanent justifie la récurrence des commissions.

3. Prestations non-monétaires reçues

La banque peut recevoir de ses intermédiaires, par exemple, des analyses financières qu'elle peut utiliser parmi d'autres éléments pour déterminer sa stratégie d'investissement ainsi que pour enrichir les conseils d'investissement fournis. La sélection de ces intermédiaires se fait sur base de critères objectifs tant qualitatifs que quantitatifs et ne tient pas compte de ces prestations non-monétaires reçues. Par ailleurs, la procédure de sélection des intermédiaires est également en adéquation avec la politique de gestion des conflits d'intérêts.

4. Commissions payées à des tiers

La banque peut rémunérer certains tiers, par exemple afin d'élargir son fonds de clientèle ou dans une relation de fournisseur de services. Ces tiers ne disposent généralement pas de service de banque dépositaire que seul un établissement de crédit est habilité à fournir ou n'offrent pas de services d'investissement.

Ces tiers remplissent un rôle de sélection vis-à-vis du client en recherchant pour ce dernier l'établissement financier qui pourra lui offrir le service qui correspond le mieux à ses attentes et besoins. A l'avantage de la banque, ils proposent des clients qui rentrent dans sa segmentation cible. La banque de son côté a mis en place des procédures internes tant de sélection de ces tiers que d'organisation afin de développer la relation à long terme et en préserver la stabilité.

La rémunération de ces intermédiaires peut consister à leur payer une commission calculée sur base soit d'une partie des commissions perçues ou à percevoir sur les transactions effectuées ou à effectuer par le client, soit d'un montant fonction des avoirs en dépôt, soit encore d'un montant proportionnel aux droits d'entrée du client dans certains OPC. Ce montant peut être étalé de manière à préserver la stabilité de la relation dans le temps.

A la demande du client, de plus amples détails sur la détermination de ces avantages peuvent être obtenus auprès du service Gestion Patrimoniale au numéro de téléphone 2450-2266

¹ Le taux moyen usuel de l'avantage perçu sur les commissions touchées, toutes tranches et tous instruments financiers confondus, se situe dans un pourcentage ne dépassant généralement pas un maximum de 1%.